

DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE
CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier n° : 001/18-07-2007-CETC/CPI
Déposé auprès de : Chambre de Première Instance
Date du document : 13 août 2009
Partie déposante : Co-Avocats des Parties Civiles
Langue originale : Français (Traduction Khmer)
Type de document : Confidentiel

| | |
|--|--|
| ឯកសារដើម | |
| ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL | |
| ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception): 19 / 08 / 2009 | |
| ម៉ោង (Time/Heure) : 16:00 | |
| ឃុំ/ខណ្ឌបញ្ជាក់ឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: C.H. ARUN | |

**GROUPE 4 – DEMANDE VISANT A VERSER AU DOSSIER LA PHOTOGRAPHIE
DE OU VINDY PRISE A TUOL SLENG AINSI QUE DES DOCUMENTS RELATIFS
A L'ETAT CIVIL DE OU SAVRITH**

Déposé par :

Destinataire

Co-Avocats des Parties Civiles

Me. HONG Kimsuon
Me. KONG Pisey
Me. Pierre-Oliver SUR

Chambre de Première Instance :

M. le Juge NIL Nonn, Président
Mme la Juge Silvia CARTWRIGHT
M. le Juge YA Sokhan
M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le Juge THOU Mony

Copie à

Accusé :
KAING Guek Eav alias Duch
Avocats de la Défense :
Me. KAR Savuth
Me. François ROUX
Me. Marie-Paule CANIZARES

Co-Avocats des Parties Civiles

Me. KONG Pisey
Me. YUNG Phanith
Me. Silke STUDZINSKY
Me. TY Srinna
Me. KIM Mengkhy
Me. MOCH Sovannary
Me. Martine JACQUIN

Me. Alain WERNER
Me. Brianne McGONIGLE
Me. Karim KHAN
Me. Philippe CANONNE
Me. Annie DELAHAIE
Me. Elizabeth RABESANDRATANA

Bureau des Co-Procureurs :

Mme CHEA Leang
M. Robert PETIT
M. YET Chakriya
M. William SMITH
M. PICH Sambath
M. Alex BATES

| | |
|--|--|
| ឯកសារបានផ្តល់ឱ្យបញ្ជាក់តាមច្បាប់ដើម | |
| CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME | |
| ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): 21 / 08 / 2009 | |
| ឃុំ/ខណ្ឌបញ្ជាក់ឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: HCH ARUN | |

E2/26/5

1. Le 5 août 2009, la Chambre de première instance rédigeait un « Memorandum » fournissant des informations relatives aux auditions de parties civiles à venir. Elle exigeait notamment des avocats de partie civile qu'ils introduisent leurs clients, avant que ceux-ci soient entendus par la Chambre, à l'appui de documents relatifs à leur identité, à la nature de leur lien avec la personne décédée à S21, et attestant de la présence de cette dernière à S21.

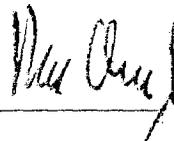
2. A l'approche de l'audition par la Chambre de OU Savrith (E2/26) par visioconférence le 20 août prochain, les Co-Avocats des parties civiles du Groupe 4 souhaitent verser au dossier :
 - a. Une photo de OU Vindy à Tuol Sleng, tirée d'un film réalisé en 1995 par un membre de sa famille ;
 - b. La copie de la carte nationale d'identité de OU Savrith ;
 - c. Un certificat de naissance tenant lieu d'état civil de OU Savrith.

Fait à Phnom Penh, le 12 août 2009

Pour les Co-avocats des parties civiles (Groupe 4)

HONG Kimsuon

KONG Pisey



Pierre-Olivier SUR